

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N°51

DECISION DE M. le MAIRE

Demande d'attribution de subvention auprès du Département de l'Hérault pour la restauration du registre d'état civil des Mariages 1793 – An X

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions,

CONSIDERANT, qu'il convient de solliciter les partenaires pour la restauration de registres d'état civil anciens

DECIDE :

Article 1 : La ville de Mèze souhaitant être accompagnée dans ces projets de conservation du patrimoine. M. le Maire sollicite une aide financière du Département de l'Hérault pour la restauration de son registre d'état civil **des Mariages 1793 – An X**, qui sera effectuée par la société « La Reliure du Limousin » et qui s'élève à 1800.18€TTC.

Article 2 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Mèze le 13 juillet 2022

Le Maire,

Thierry BAEZA



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	13.07.22
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	13.07.22
Acte publié, affiché et notifié le	13.07.22
ACTE EXECUTOIRE	